



## Point sur la CAP du 21 novembre 2015

### Mutation

Les tableaux de mutation ont été fournis par ailleurs. Les représentants des personnels sont parvenus à faire changer d'avis la direction par deux fois sur les sept cas qu'ils considéraient comme discutables. Pour manifester leur mécontentement sur ces cas, les représentants des personnels ont exigé par deux fois des votes. Sur les 5 autres, la direction ne laissait aucun espoir.

On retient toutefois les deux gains de cause. Pour une trentaine de mutation.

Des mutations ont été opérées dans l'intérêt du service : cela a permis de déroger à la "règle" que se fixe l'Etablissement en matière de mobilité d'agents affectés sur leur poste depuis "peu de temps".

En sortie d'école, le tarif est de deux ans, sur un poste choisi plus tard, le tarif est de trois ans.

Notre objectif pourra être, dans ces cas précis d'agents souhaitant une mutation, de faire prendre conscience que oui, l'intérêt de Météo-France peut converger avec les volontés des agents.

Au global, si les représentants des personnels sont écoutés, leur pouvoir d'influence est limité.

La CAP préfigurée joue bien son rôle d'anticipation des mouvements mais un seul poste entre dans ce cadre. Ce système n'a été mis en place que dans le cadre de la gestion des fermetures de centres.

### Cas individuels

Les CAP inversées permettent d'étudier les cas des collègues dont les centres ferment ou ont fermé. Dans la mesure où les CAP traitent de cas individuels et personnels, toujours dans le cadre de la gestion des fermetures de centres, avant et après les fermetures.

Concernant les réclamations sur les notations (les réductions de délai d'avancement), au global, là aussi, si les représentants des personnels sont écoutés, leur pouvoir d'influence est limité. En effet, alors que des mois étaient largement disponibles en réserve (8,5 mois) pour traiter convenablement les réclamations (elles nous paraissaient justifiées sur au moins 5 cas sur 8), une minorité de cas ont reçu un avis favorable (3 sur 8).

### Vie du corps des ITM

Des agents seront accueillis en détachement dans le corps, le plus tôt possible pour pourvoir des postes vacants et pour renflouer des services avec des vacances à pourvoir (DIRAG/TTI, D2C/DV). Cela fait partie de la vie du corps des ITM, des agents "extérieurs" sont accueillis en détachements, d'autres sortent en détachement.

tout comme fait partie de la vie du corps le recrutement par examen professionnel et la titularisation de huit de nos collègues météo (nom, + affectation) : Azé Jean-Noël à DIRO/OBS/DA, Guérin Géraldine à DT/DSI/OP/AOM, Jacolin Christophe à D2C/DV/CM, Kippeurt Cédric à DIRNE/PREVI/CPR, Lartisant Jérôme à DIRNE/PREVI/DA, Noterman Patrick à DIRSE/PREVI/DA, Ott Sébastien à DSM/AERO/PREVI, Villemin Alan à D2C/DM/PRO

### Télétravail

Des informations ont été données sur les positions de télétravail qui sont désormais, rappelons-le, un nouveau mode de travail reconnu à Météo-France (2 ou 3 jours "pendulaires" en égenral à domicile et un mode dérogatoire plus large pour les agents dans les centres menacés). 43 demandes de télétravail ont été formulées, 2 ont fait l'objet de refus (dont une demande d'extension).

Il y a quelques années, seule la CFDT-Météo soutenait la reconnaissance de ce mode de travail.